



DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ARLES
COMMUNE DE MOLLEGES

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 21
Représentés	: 01
Votes pour	: 22
Votes contre	: 00
Abstention	: 00

Séance du : 2 avril 2026

Date de convocation : 27 mars 2026

Objet : Vote des taxes locales 2026

2026-04-10-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à vingt heures trente-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Mollégès, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Corinne CHABAUD, Maire. Monsieur Benoit FABRE a été élu secrétaire de séance.

Présents : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Manon PARRAUD et Maurice BRES.

Représenté : Manon PARRAUD est représentée par Corinne CHABAUD.

Madame le Maire propose de voter les taux suivant pour l'année 2026, sans procéder à d'augmentation par rapport à l'année 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **30,01 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **40,26 %**

- Taxe d'habitation : **15.20%**
- Majoration Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **5%**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et approuvé la proposition de Madame le Maire et décide d'adopter les taux ci-dessus pour l'année 2026.

Délibéré en séance les jours mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents.

A Mollégès, le 2 avril 2026
Corinne CHABAUD
Maire de Mollégès

